Communauté d'Agglomération AVS Voironnais

Impliquer les territoires dans la gestion des zones humides

Les outils de l'urbanisme

Journée technique d'information et d'échanges

30 novembre 2012

La recherche de mesures compensatoires pour le Pays Voironnais





Nicolas GAMBY
Conducteur d'opération – service Aménagement Opérationnel
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
04 76 32 74 83 – 06 34 11 66 10
nicolas.gamby@paysvoironnais.com

La recherche de compensations « zones humides » pour le Pays Voironnais

- Problématique de la collectivité
- Recherche initiale d'un « gisement » cohérent : la réhabilitation de l'ENS de l'Eterpa à La Buisse
- La recherche actuelle d'un foncier adapté

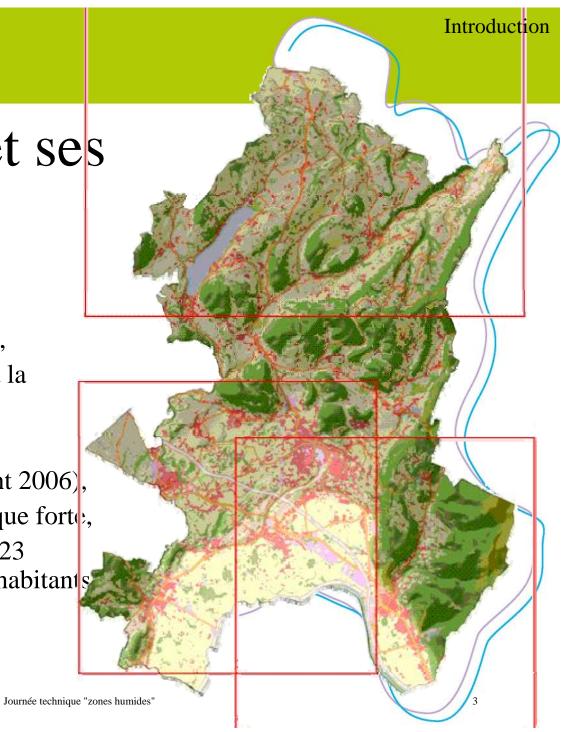
Le territoire et ses particularités

• Le territoire :

- 34 communes,
- Très varié géographiquement,
- Pôle d'équilibre par rapport à la Région Urbaine Grenobloise.

• Sa population :

- 91 825 habitants (recensement 2006),
- Une dynamique démographique forte,
- Des disparités importantes (223 habitants à Voissant, 21 283 habitants à Voiron).



4 COMPETENCES PHARES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Implantation d'entreprises nouvelles,
- Accompagnement des entreprises déjà présentes sur le territoire,
- Développement du commerce et de l'artisanat.
- Développement du tourisme,
- Développement de l'agriculture.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Collecte, traitement et recyclage
 des déchets ménagers,
 - Approvisionnement en eau potable,
 - Assainissement des eaux usées.
- Gestion des espaces naturels,
- Maîtrise de l'énergie.

AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS

- Politique du logement, notamment le logement social d'intérêt communautaire,
- Amélioration des déplacements (voiries/transports scolaires et transports collectifs),
- Développement des équipements sportifs,
- Participation à l'élaboration du futur SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), élaboration du Schéma de secteur, suivi du Contrat d'agglomération.



SOLIDARITÉ, ÉQUILIBRE SOCIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Aide à domicile aux personnes âgées et handicapées,
 - Développement des emplois de proximité au travers d'Aides à Domicile,
 - Orientation, emploi et formation continue au travers de la Maison de l'Emploi (ex-MIFE Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi),
 - Programme d'économie solidaire,
 Mise en œuvre de politiques dans le
- domaine de la jeunesse et du développement social et urbain.





L'organisation du projet

- Service « maître d'ouvrage » : Environnement
- Service « conduite d'opération » : Aménagement Opérationnel
- Services « utilisateur final » bénéficiaire des aménagements : en fonction des projets (Economie, Ordures Ménagères Traitement...)
- Service particulier associé : Foncier, Agriculture

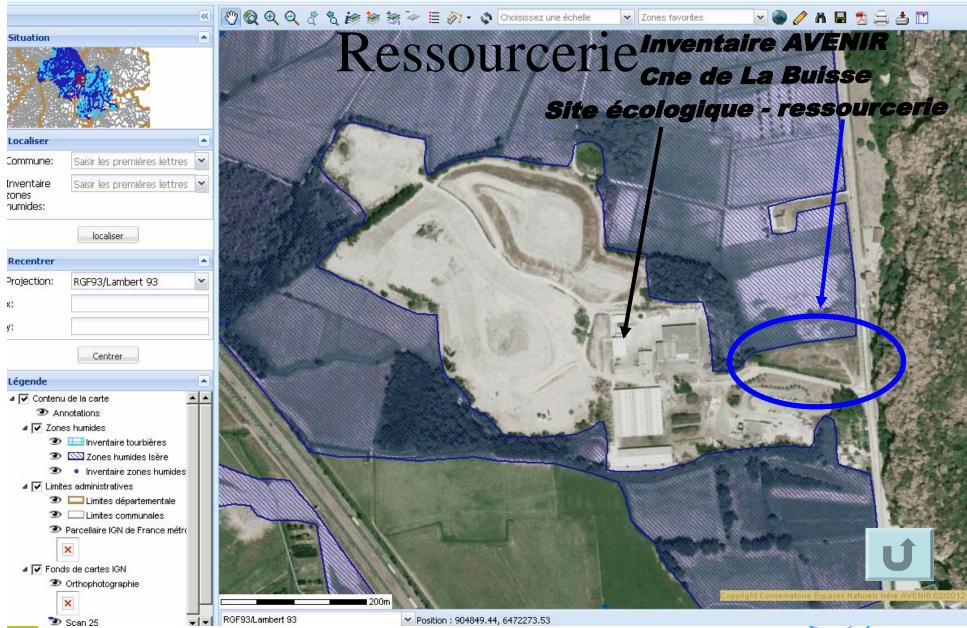
Un ensemble de projets engagés avant la réglementation « zones humides »/

- Planning d'un projet de bâtiment (de l'idée fondatrice à la livraison)
 - 2-3 ans mini pour un projet « express »,
 - 4 à 5 ans voire plus en fonction des rebondissements
- Aménagement de zones d'activités
 - Temporalité de plusieurs années à plus de 10 ans sur les projets d'ensemble
 - Exemple : Centr'Alp, depuis 60's, plaine alluviale de l'Isère à Moirans
- → Phase transitoire en cours liée à la nouvelle réglementation « zones humides »

Contrainte « zones humides » intégrée chez les aménageurs

- Analyse systématique de l'inventaire des zones humides de l'Isère (AVENIR)
 - Non exhaustive ni dans un sens, ni dans l'autre
 - Réalisée à l'échelle 1/25.000
 - A dire d'experts
- Réalisation d'études pédologiques intégrée dans la démarche d'aménagement



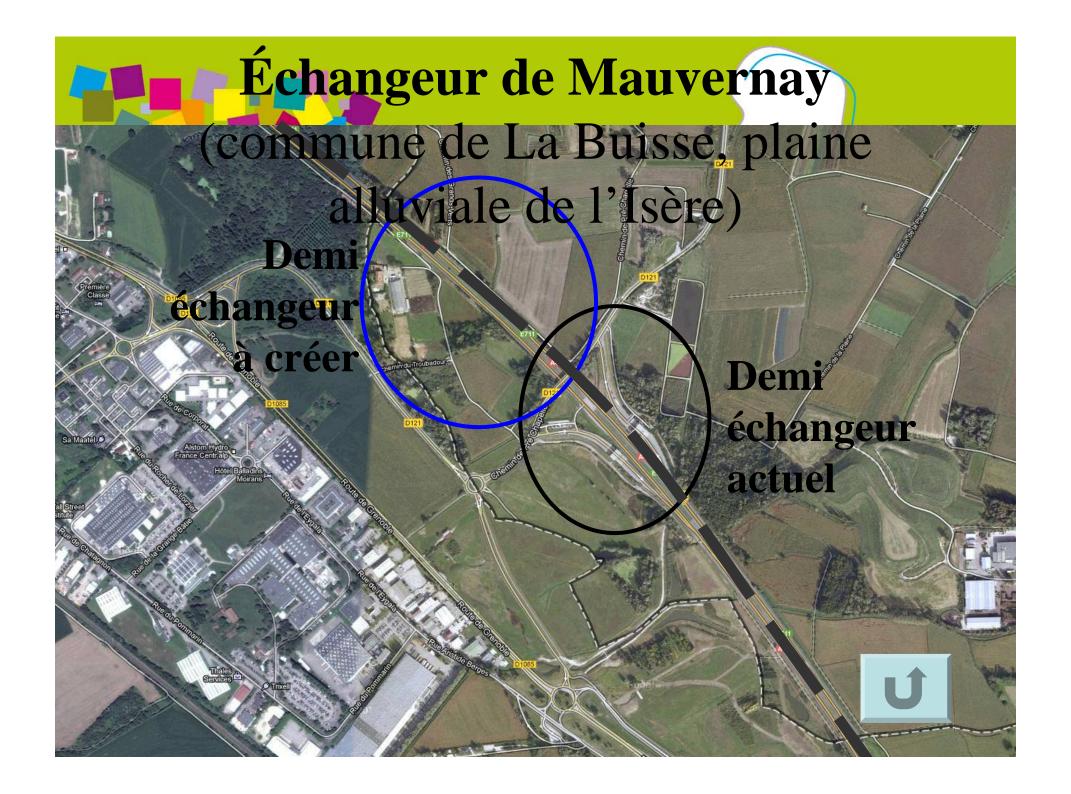


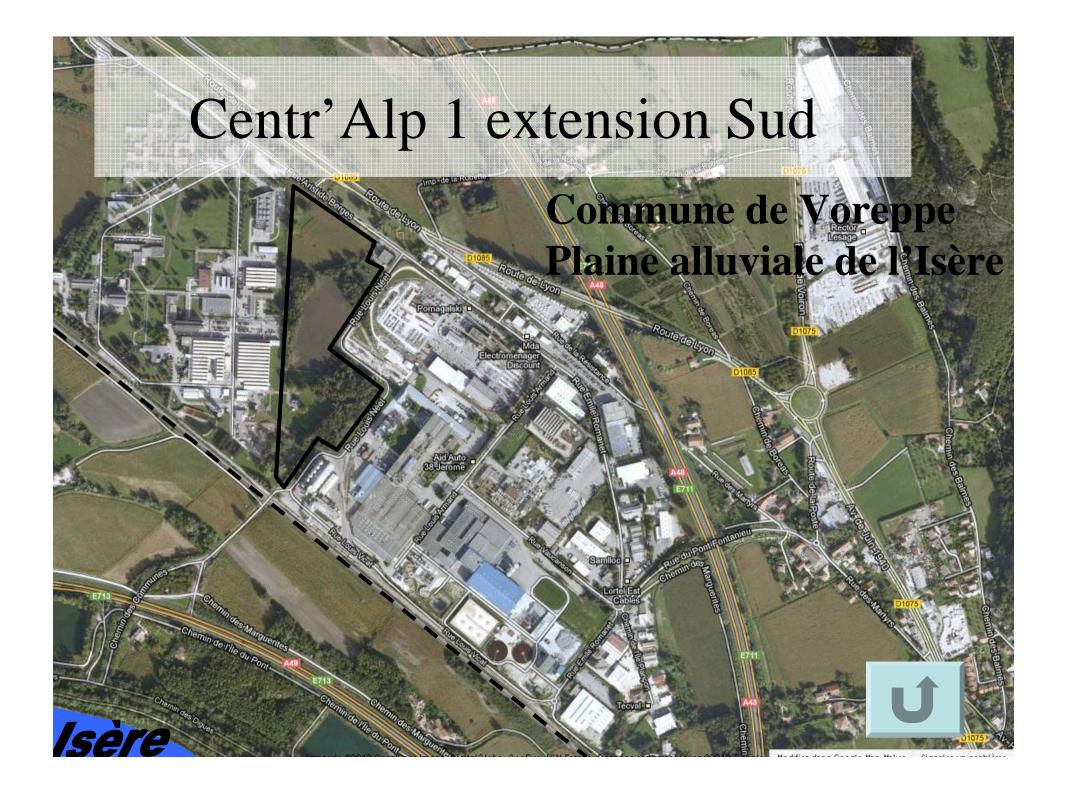


Des localisations « obligées »

- Echangeur AREA de Mauvernay
 - Transformation d'un demi échangeur en échangeur complet à Saint Jean de Moirans / La Buisse
- Dents creuses urbaines
 - Centr'Alp 1 extension Sud à Moirans
- Extension de zones dans la continuité de l'existant
 - ZA Chantarot à Vourey







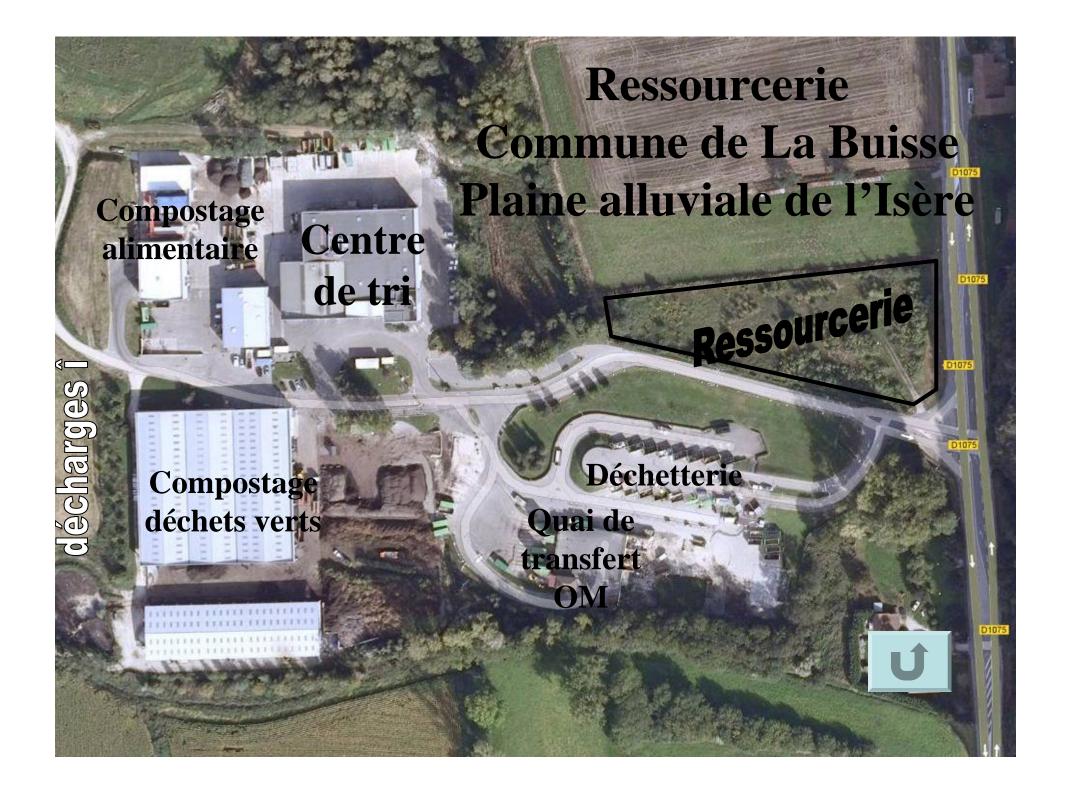




Un ensemble d'opportunités

- Un foncier disponible
- Un regroupement thématique et fonctionnel pertinent
- Exemple de la Ressourcerie de La Buisse (recyclage-objet)
 - En face de la déchetterie
 - À proximité du centre de tri, des unités de
 - compostage de déchets verts et alimentaires,
 - Support de visites pédagogiques globales du site (écoles...)
- → une logique d'urbanisation de certains espaces





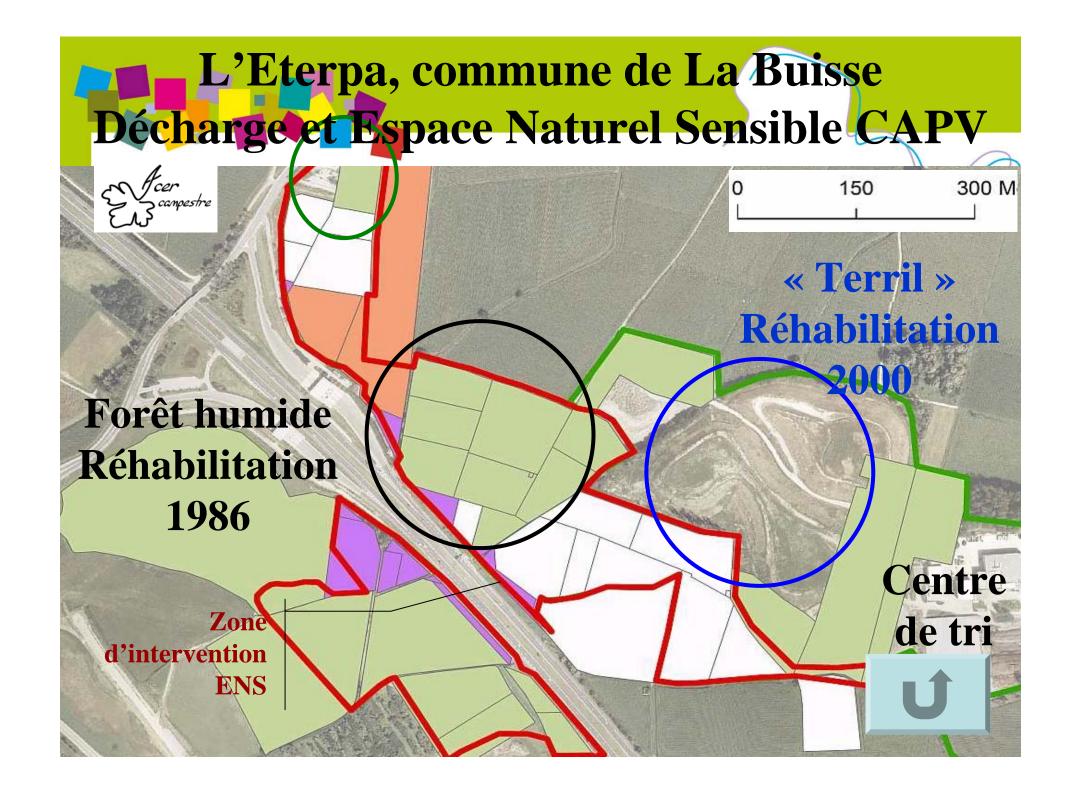


→ Règle d'évitement difficile à mettre en œuvre, surtout pour les projets validés et engagés avant la parution de la réglementation « zones humides »



La décharge de l'Eterpa à La Buisse

- Terrain propriété du Pays Voironnais
- Intégré dans l'Espace Naturel Sensible CAPV de l'Eterpa
- Décharge historique du Voironnais : comblement d'une tuilerie, zone aujourd'hui couverte d'arbres
 - Initialement : hypothèse d'une décharge de tout venant / matériaux de construction
 - Finalement, après étude historique et documentaire : décharge de déchets ménagers, inertes, encombrants, recouverte vers 1986 (réhabilitation aux normes des années 80's)
- Terrain riche au niveau environnemental / naturaliste « en surface » masquant des masses de déchets baignés par la nappe phréatique affleurante





Démarche engagée

- Etude de faisabilité de la réhabilitation de la décharge (Alpétudes)
- Lever topographique par laser aéroporté (Sintégra)
 - Procédé LIDAR par hélicoptère
 - Adapté aux zones impénétrables (végétation dense / roncier)
 - Complément terrain pour les points particuliers
- Rédaction d'un programme d'opération et consultation de maîtrise d'œuvre (phases candidatures et offres)



La recherche d'une solution qualitative

- Discussions engagées avec les services de la DDT
 - Hypothèse : coût supporté par la collectivité fixé pour une réhabilitation de base
 - Surface modulée
 - En fonction de la qualité du terrain impacté
 - En fonction de la qualité des aménagements,
 - → surface réduite pour les aménagements hautement qualitatifs
- → rejet de l'hypothèse compensation en surface non négociable



Action foncière

- Veille foncière à conforter et à structurer dans la collectivité
 - SAFER
 - Informations des communes
 - Opportunités diverses
 - Libération partielle du foncier de l'échangeur autoroutier suite à la modification du projet
 - Vente aux enchères Seguier d'Agoult
- Axes de recherche
 - Terrains dans et autour des Espaces Naturels Sensibles, des périmètres de protection des captages d'eau potable
 - Petits remblais épars (matériaux inertes) → problème de coût
 - Autres terrains intéressants « à dires d'experts » après visualisation sur SIG et in situ
- En lien avec d'autres compensations environnementales



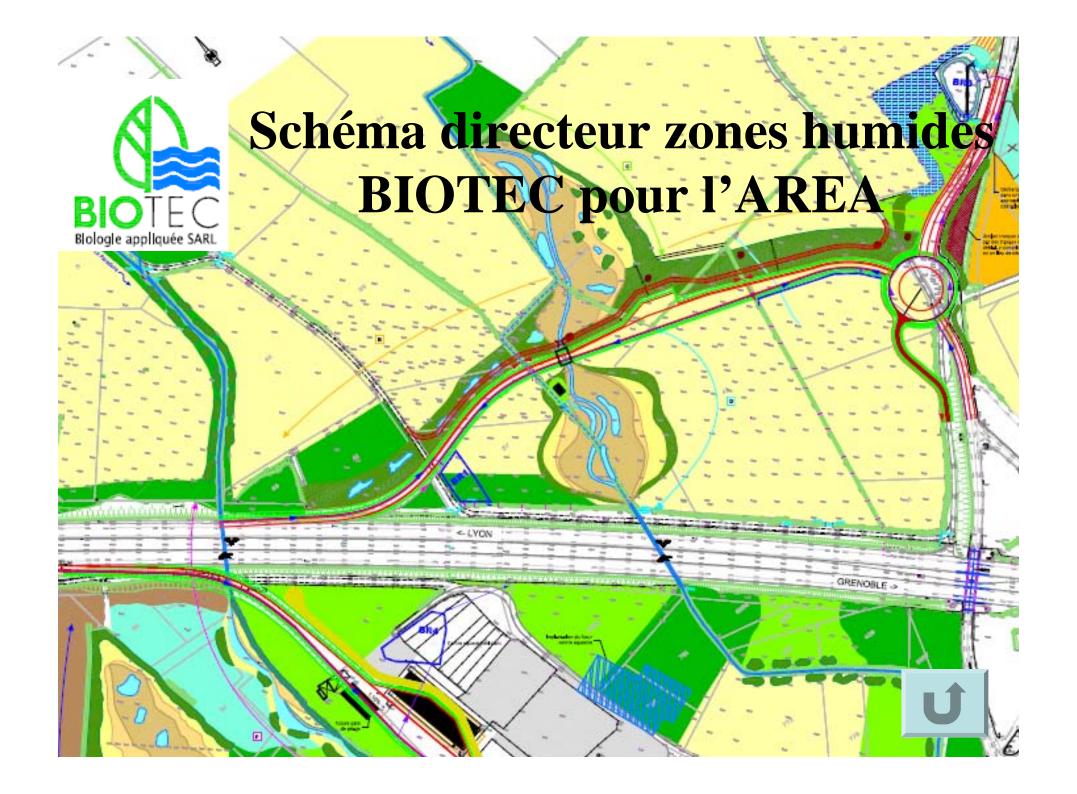
Conflits d'usage à arbitrer

- La profession agricole, grande perdante?
 - Pénalisée par les aménagements initiaux
 - Doublement pénalisée par les compensations « zones humides »
 - → pression foncière augmentée
- Limitation de l'impact agricole
 - Délaissés agricoles, zones en friche
 - Proximité d'ouvrage, secteurs peu accessibles, potentiel agricole faible
 - Terrains à moindre valeur agronomique
 - Zones humides non agricoles à réhabiliter
- En cours avec la SAFER : réflexion pour concilier recherche de foncier et impact agricole



Avancement actuel des compensations

- Une zone autour de l'échangeur autoroutier de Mauvernay
 - Schéma directeur « zones humides » réalisé par Biotec sur l'initiative de l'AREA
 - Compensations AREA sous maîtrise d'œuvre Biotec
 - Compensations Pays Voironnais sous maîtrise d'œuvre Sinbio
- La veille foncière doit continuer...





L'avenir...

- Problématique des zones humides intégrées techniquement en amont des projets
- Difficultés pressenties par rapport à l'impact budgétaire des compensations sur les opérations
 - Les non-aménagements de zones humides vont s'imposer financièrement

Communauté d'Agglomération ASS Voironnais

Impliquer les territoires dans la gestion des zones humides

Les outils de l'urbanisme

Journée technique d'information et d'échanges

30 novembre 2012

La recherche de mesures compensatoires pour le Pays Voironnais





Nicolas GAMBY
Conducteur d'opération – service Aménagement Opérationnel
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
04 76 32 74 83 – 06 34 11 66 10
nicolas.gamby@paysvoironnais.com